

FEDERATION ROYALE  
MAROCAINE DE BASKETBALL



الجامعة الملكية  
المغربية لكرة السلة



Rabat, le 06/12/2016

N° : BB 24481 AB.....

## Commission Fédérale de Discipline

**Référence : CFD/01/16-17 du 06/12/2016**

**Objet : Non de l'affiliation du club MCO au titre de la saison 2016-2017.**

Attendu que le club MCO n'a pas renouvelé son affiliation au titre de la saison sportive 2016-2017, ce qui équivaut à une déclaration de forfait général, les membres de la Commission Fédérale de Discipline décident dans la limite de leurs prérogatives :

Primo : d'infliger à l'équipe MCO, une amende de 150 000 DHS, en application de l'article RS-74 et de l'article 118, alinéa 1 du paragraphe a/ des règlements de la FRMBB.

Secundo : Pour ne pas porter préjudice au joueurs et leur permettre de poursuivre leur carrière sportive, les membres de la commission demandent de les dispenser des lettres de sorties et les autoriser à intégrer les équipes de leur choix.



Le Président de CFD  
Driss BOUMAKHTAF